

Additif

Générale

modern

Additif n° 2-0147/PR/FIN portant modification de l'indemnité mensuelle de transport allouée aux membres du gouvernement.

n° 2-0147/PR/FIN

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
10 février 1992

Numéro JO
n° 3 du 15/02/1992

Date du numéro
15 février 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

du gouvernement, en date du 10 février 1992, l'article 1er de l'arrêté 91-0841/PR/FIN du 25 août 1991 est complété comme suit : Au lieu de : L'indemnité mensuelle de transport allouée aux membres du gouvernement. Lire : L'indemnité mensuelle de transport allouée aux membres du gouvernement et du président de l'Assemblée nationale. Le reste sans changement